

Séance du jeudi 12 décembre 2024

Salle du Tribunal

Présidence : Monsieur Lionel Voignon

A 19h30 précises, **le Président** salue très chaleureusement **Monsieur le Syndic, Madame la Municipale Monique Picinali et Messieurs les Municipaux Edouard Noverraz, Nicolas Schmid et Jacques Henchoz**, les Conseillères et Conseillers présents, en les remerciant chaleureusement de consacrer leur soirée à cette séance du Conseil communal.

Le Président avant de passer à l'appel prie l'ensemble des Conseillères et Conseillers de contrôler si leur télécommande est allumée et connectée, soit qu'elle clignote lentement en vert. Si ce n'est pas le cas, il prie les personnes concernées de s'annoncer immédiatement.

Le Président procède à l'appel. **Sur membres 70-2 = 68 convoqué-e-s (-1 PSIP et -1 UDC), 13 sont absents excusé-e-s, 55 sont présent-e-s.**

Il passe la parole au scrutateur pour l'annonce des excusé-e-s.

Le quorum (art. 64 RC) étant atteint, **le Président** ouvre avec plaisir la 25^{ème} séance du Conseil communal de la législature 2021-2026 et la 3^e de l'année politique 2024-2025.

Le Président implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée et souhaite un complet et prompt rétablissement aux personnes atteintes dans leur santé et présente la sympathie du Conseil aux personnes et aux familles touchées par le deuil.

Il adresse une bienvenue particulière au public ce soir et à la presse qui font l'honneur de leur présence.

Pour information au public présent, l'ordre du jour de la séance, ainsi que les correspondances et rapports de commission se trouvent sur le site internet de la commune de Payerne sous conseil communal/séances.

Il remercie **l'Huissier Stéphane Wenger** pour l'intendance, la préparation de la salle, et en particulier, pour la gestion du vote électronique.

Il souhaite également la bienvenue à **Madame Carole Corminboeuf** qui officie ce soir comme secrétaire et la remercie d'avance pour son précieux travail.

Point a : Communication du Bureau du Conseil Communal

Le Bureau du Conseil communal n'a pas d'informations spécifiques à vous transmettre aujourd'hui.

Toutefois, chacun ici est conscient que la démission de notre Syndic marque un tournant dans la vie politique de notre commune, suscitant une certaine effervescence. Dans ce contexte, et en préambule à cette séance budgétaire, le Bureau et **le Président** souhaite exprimer, avant toute chose, notre reconnaissance pour l'engagement remarquable de notre Syndic.

Près de 40 années au service de notre Ville, d'abord en tant que membre du Conseil communal, puis comme Municipal durant 18 ans, représentent un parcours qui force le respect. Un tel engagement témoigne d'un dévouement sincère envers Payerne et sa population.

Nous vous adressons nos meilleurs vœux pour la suite, avec une pensée particulière pour votre santé et vos proches.

Au nom du Conseil communal, **Merci** Monsieur le Syndic !

Le Syndic merci à tout le monde, ça me touche beaucoup.

Point b : Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2024

Tous les Conseillères et Conseillers ont reçu une copie du procès-verbal de la dernière séance du conseil.

Aucune remarque n'est parvenue au bureau à ce jour. Est-ce que quelqu'un souhaite exprimer une remarque ou émettre une proposition de modification ?

La parole n'étant pas demandée. Conformément à l'art. 67 al. 2 du règlement, le procès-verbal est adopté d'office.

Le procès-verbal étant adopté, **le Président** adresse ses plus vifs remerciements à Madame Pico, secrétaire suppléante, pour la qualité de son travail et son efficacité.

Point c : Correspondances :

A ce jour, 7 correspondances sont parvenues au bureau du Conseil, conformément à l'article 69 alinéa 1, lettre B, l'assemblée a reçu copie des correspondances au préalable par écrit. **Le Président** va les passer en revue sans les lire. Les Conseillères et Conseillers qui souhaitent intervenir peuvent lever la main lorsque celle-ci est citée.

1) Le 28 Octobre 2024, démission du Syndic Eric Küng à la Municipalité de Payerne.

- 2) Le 1^{er} Novembre 2024, de la Municipalité de Payerne pour l'organisation de scrutins pour les élections complémentaires, à la Préfecture de la Broye-Vully.
- 3) Le 8 Novembre 2024, de la Conseillère Catarina Pina, au Président pour le remplacement de Monsieur Arben Dalipi.
- 4) Le 15 Novembre 2024, démission de Jocelyn Canope (UDC), au Président.
- 5) Démission du Conseiller Monsieur Alexander Berchtold (UDC) au Président.
- 6) Le 3 décembre 2024, de la Conseillère Sandra Savary au Président, pour le remplacement de Monsieur Jocelyn Canope (UDC).
- 7) Albijon Sefaj envoie au Conseil Communal, proposition d'installation d'un city stade.

Le Président informe qu'à la suite de cette correspondance, un accusé de réception a été envoyé à l'expéditeur du courrier et que cette même correspondance a été transmise en copie à la Municipalité qui est compétente sur le fond pour traiter ce genre d'installation. Le Conseil communal peut seulement ouvrir le tiroir-caisse et rien d'autre mais le Conseil communal en prend bonne note et le Président a indiqué à M. Sefaj que ça ne manquerait pas d'attirer l'attention du Conseil sur sa requête.

Le Président précise que celles et ceux qui souhaitent intervenir peuvent lever la main lorsque la correspondance est citée.

Le Conseiller Alexander Berchtold a l'honneur de donner des cours d'allemand ces derniers mois au sein de l'établissement secondaire de Payerne. C'est dans ce cadre qu'un nombre non-négligeable de mes élèves m'ont approché semaine après semaine pour demander s'il était possible de construire des terrains de jeux adaptés. Je les ai donc encouragés à écrire une lettre au conseil communal.

En tant qu'un des plus jeunes membres de cette assemblée pour, moi aussi concerné par le grave manque de petits terrains de foot dans notre commune, je me permets de soutenir leur demande et souhaite réitérer les points suivants :

- Il n'existe actuellement que peu de possibilités pour jouer au foot avec des amis, et encore moins de possibilités sur un terrain non-boueux à Payerne.
- Il en résulte que je voyage souvent dans les villages alentours proposant de tels endroits.
- Pour les jeunes souhaitant pratiquer ce sport, il est important de penser à des terrains de taille moyenne, car il est rare de pouvoir trouver 21 amis avec lesquels jouer au foot un après-midi.

Je suis très heureux lorsque nos jeunes ne trainent pas devant un écran durant leur temps libre mais sans possibilités de jouer dehors avec des amis, que vont-ils faire ?

Je pense qu'un investissement rapide de la part de la commune pour petits terrains de foot est nécessaire pour éviter que nos jeunes glandent, fument ou traînent devant la Migros comme j'ai déjà entendu beaucoup d'habitants s'énerver.

En conclusion, je demande donc à la Municipalité de réfléchir rapidement à la question et de donner une réponse appropriée aux jeunes gens qui ont osé écrire cette lettre.

Le Président propose de poursuivre avec les différentes assermentations. Les candidats seront d'abord présentés par leur présidente ou président de groupe et seront ensuite assermentés en même temps.

Point d : Assermentation de Madame Paula Carmo en remplacement de Monsieur Arben Dalipi (PSIP)

Le Président passe la parole à la présidente du groupe PSIP, Madame **la Conseillère Catarina Pina** pour la présentation de leur candidate : « **Madame Paula Carmo** est mariée et a 2 enfants, d'origine portugaise, elle est aujourd'hui naturalisée Suisse, elle est arrivée en Suisse en 1991, où elle a fait une partie de ces études secondaires ainsi que son apprentissage d'employée de commerce dans une grande société de la Broye Fribourgeoise. A la fin de son apprentissage et après un séjour linguistique à l'étranger, elle a pu faire ces expériences professionnelles dans le domaine bancaire où elle travaille depuis de nombreuses années. Habitant à Payerne depuis maintenant 12 ans, elle souhaite mettre à profit son engagement dans la volonté de participer activement au développement de notre ville. Forte de ses expériences en travail d'équipe, elle sera honorée de mettre ses compétences aux services du partis et se réjouit d'ores et déjà d'apporter sa contribution.

Le Président remercie **la Conseillère Catarina Pina**.

S'agissant d'une candidature hors liste électorale, soit or viennent-ensuite, je vous confirme que les signatures requises ont été réunies et contrôlées et que **Madame Paula Carmo** figure bien au registre du corps électoral communal

Point e : Assermentation de Monsieur Koffi Sitou Hor-Afemenusui en remplacement de Monsieur Jocelyn Canope (UDC)

Le Président passe la parole à la présidente du groupe UDC, Madame **la Conseillère Sandra Savary** pour la présentation de leur candidat :

Monsieur Koffi Sitou Hor-Afemenusui habite à Payerne depuis 2012, il est marié, papa de deux enfants. Il est âgé de 40 ans et travaille à Ursy au Home-Atelier « La Colline » en tant qu'éducateur social pour les personnes en situation d'handicap. Il exerce aussi un petit travail au sein de la Commune de Payerne en tant qu'auxiliaire à la déchetterie et médiateur urbain. Il est également passionné de foot et de musique ».

Le Président remercie Madame **la Conseillère Sandra Savary**.

Nous sommes maintenant arrivés au terme des présentations. **Le Président** demande à la candidate et au candidat de bien vouloir me rejoindre et prie l'assemblée de se lever pour procéder à l'assermentation.

Le Président procède à la lecture du serment, à la fin, à l'appel de votre nom, je vous prierai de lever la main droite et de répondre « Je le promet » (art. 6 RC).

« Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du Pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publique, d'avoir dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer ».

Madame **Paula Carmo** : elle le promet

Monsieur **Koffi Sitou Hor-Afemenusui** : Il le promet

Dès cet instant, vous êtes officiellement conseillers communaux de la ville de Payerne. **Le Président** remet symboliquement une télécommande. Vous pourrez ensuite rejoindre votre groupe.

A la suite des assermentations, nous allons procéder au deuxième appel. **Le Président** demande aux conseillères et conseillers présents d'appuyer une deuxième fois sur le bouton bleu de leur télécommande.

Les résultats de l'appel sont les suivants :

Nous sommes maintenant 70 conseillers.

Conseillers Présents 57

Excusés 13

Absents 0

Avant de poursuivre, **le Président** rappelle aux nouveaux assermentés qu'aucun membre de ne peut parler assis (art. 90 RC) et qu'il est d'usage de débiter toute prise de parole en saluant le Président du Conseil et ensuite l'ensemble de l'assemblée avec une formule type, telle que par exemple : « Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues » et de poursuivre avec votre propos.

Le Président va maintenant procéder à plusieurs nominations. Pour rappel, conformément à l'art. 57 al. 4 du règlement du conseil communal, les sièges de délégués vacants restent acquis à leur groupe politique. Il en va de même, conformément à l'art. 38 al. 7 pour les commissions nommées par le Conseil.

Point f : Nomination de Madame Carole Corminboeuf au poste de Secrétaire du Conseil communal

A la suite de la dernière séance du Conseil communal, **Madame Carole Corminboeuf** nous a confirmé son intérêt pour le poste de Secrétaire du Conseil.

Madame Corminboeuf a grandi dans la Broye et habitante de Payerne depuis de nombreuses années. Elle est titulaire d'un CFC d'employée de commerce et au bénéfice d'expériences professionnelles auprès du Groupe Minoteries SA et des Forces aériennes. Madame Corminboeuf est également engagée associativement auprès de la ludothèque la Marotte de Payerne. Elle est mariée et maman d'un jeune garçon.

Conformément à l'art. 12 al. 2 de notre règlement, l'autorité de nomination et d'engagement de la secrétaire du Conseil communal et le Conseil communal lui-même.

Le Président demande s'il y a des questions dans la salle ?

Si tel n'est pas le cas, nous passons au vote en application de l'art. 57 al. 2 de notre règlement.

Le Président demande au Conseiller Michael Marguet de voter.

Madame Carole Corminboeuf est élue à l'unanimité en tant que Secrétaire du Conseil communal et **le Président** la remercie pour son précieux travail.

Félicitations pour votre nomination !

Point g: Nomination d'un membre délégué au sein du Conseil intercommunal de l'ASIPE en remplacement de Madame Martha Zulay Rojas Ibarra (PSIP)

Le Président communique la proposition du Groupe PSIP pour la candidature du **Conseiller Yannick Moser**. Y a-t-il d'autres propositions ?

Si tel n'est pas le cas, **le Président** ouvre le vote en application de l'art. 57 al. 2 du règlement.

C'est à l'unanimité que **le Conseiller Yannick Moser** est élu au sein du Conseil intercommunal de l'ASIPE.

Pour la forme, **le Président** demande au **Conseiller Moser** s'il accepte sa nomination.

Le Conseiller Moser accepte sa nomination.

Le Président le félicite pour sa nomination.

Point h: Nomination d'un membre à la commission de gestion en remplacement de Monsieur Jocelyn Canope (UDC)

Le Président communique la proposition du Groupe UDC pour la candidature de **la Conseillère Sandra Savary**. Y a-t-il d'autres propositions ?

Si tel n'est pas le cas, **le Président** ouvre le vote en application de l'art. 57 al. 2 du règlement.

C'est à l'unanimité que **la Conseillère Sandra Savary** est élue au sein de la commission de gestion.

Pour la forme, **le Président** demande à **la Conseillère Sandra Savary** si elle accepte sa nomination.

La Conseillère Sandra Savary accepte sa nomination.

Le Président la félicite pour sa nomination !

Point i: Nomination d'un membre au sein de la commission de naturalisation en remplacement de Monsieur Jocelyn Canope (UDC)

Le Président communique la proposition du Groupe UDC pour la candidature du **Conseiller Koffi Sitou Hor-Afemenusui**. **Le Président** demande s'il y a d'autres propositions ?

Si tel n'est pas le cas, c'est à l'unanimité que le **Conseiller Koffi Sitou Hor-Afemenusui** est nommé en application de l'art. 57 al. 2 du règlement.

Election à l'unanimité du **Conseiller Koffi Sitou Hor-Afemenusui** au sein de la commission de naturalisation.

Pour la forme, **le Président** demande au **Conseiller Koffi Sitou Hor-Afemenusui** s'il accepte sa nomination.

Le Conseiller Koffi Sitou Hor-Afemenusui accepte sa nomination.

Le Président le félicite pour sa nomination !

Point j : Communications de la Municipalité

Plusieurs communications écrites ont été adressées au Conseil communal avec la convocation. **Le Président** propose de les passer en revue. Celles et ceux qui souhaitent intervenir peuvent lever la main lorsque le point est cité.

Point 2 : Contrats de bail à ferme agricole

Le Conseiller Bucher : se sent concerné par cette communication, il ne pensait pas que la réponse allait se transformer en une usine à gaz avec une prise de position juridique, il voulait simplement de savoir ; qu'elle était le nombre de locataire et qu'elle était la superficie en location ? et je n'ai jamais demandé le détail des baux, donc du coup, je suis un peu déçu par la réponse.

5. Préavis n°08/2018, Demande de crédit pour la planification de la rénovation de la cuisine, de la ventilation et de l'évacuation des eaux usées de la Halle des Fêtes

La Conseillère Sabine Rapin-Correvon : concernant le bouclage du préavis 08/2018 ; le Conseil a-t-il reçu une communication sur le résultat de cette étude de planification, serait-il possible d'en avoir le résultat ?

Le Municipal Schmid : Alors le résultat a été un devis général pour la rénovation des éléments étudiés qui avoisinait les 5 millions de franc, en début de la législature lors de la planification des investissements. Il a été décidé de décaler cet investissement, en terme de priorisation qui n'a pas forcément été voulu à l'heure actuelle par la Municipalité et mettre la priorité sur d'autres projets.

7. Préavis n°06/2020, Achat de mobilier et équipement pour les manifestations publiques et cérémonies

La Conseillère Sabine Rapin-Correvon, concernant le bouclage du préavis 06/2020, si mes souvenirs sont bons, ses chaises sont stockées à l'Abbatiale, ne serait-il pas plus judicieux de les stocker à la Halle des Fêtes où leur utilisation serait appréciée par locataires/utilisateurs de la salle ?

Le Municipal Schmid remercie pour cette nouvelle question, il y en a une partie qui sont maintenant stockées à la Halle des Fêtes, alors pas l'entier par ce qu'il y a aussi des utilisations régulières à l'Abbatiale, donc il y a une partie qui ont été déplacées. En cas de besoin à l'Abbatiale lors de gros événement, elles sont rapatriées où inversement en cas de besoin à la halle des fêtes, elles sont déplacées.

Le Président demande si Monsieur le Syndic ou l'un des membres de la Municipalité souhaitent nous faire part d'une communication orale ?

Le Municipal Henchoz : Mardi soir, le Conseil législatif de la commune de Montagny-Cousset a accepté la sortie de l'entente et le versement des Fr. 1'700'000.-.

Le Président remercie La Municipalité pour ces communications !

Ordre du Jour :

Conformément à l'article 87 al. 1 du règlement, les rapports ayant été remis au moins 5 jours à l'avance, il sera donné lecture des conclusions uniquement.

Point 1: Préavis n° 18/2024: Crédit d'étude, requalification du centre-ville (Grand'Rue et rue de Lausanne) (rapport de la Commission) (rapport de la Commission des finances);

Le Président appelle et passe la parole au **Conseiller Sébastien Pedroli** pour la commission ad oc et **la Conseillère Silva Reis** pour la commission des finances.

Le Conseiller Pedroli lit la conclusion : Fondée sur ce qui précède, la Commission est d'avis que ce préavis est important pour l'avenir de la Ville. La Commission se permet toutefois de rappeler, une nouvelle fois, à la Municipalité ce qui suit :

- Des mesures d'accompagnement précises doivent être mises en place en relation avec la SIC et les commerçants non-membres ;
- Une réflexion générale sur l'avenir du centre-ville devra être effectuée avec tous les commerçants ;
- Un planning strict et précis permettant de limiter la durée des travaux devra être mis en place.

Ceci-dit, en conclusions, la Commission chargée d'étudier le préavis 18/2024 vous prie, à l'unanimité de ses membres, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Payerne

vu

le préavis 18/2024 de la Municipalité de Payerne du 28 août 2024

Oui

les rapports des Commissions chargées d'étudier cette affaire

Considérant

que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

Art. 1 d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 1'485'000.-- pour la réalisation des études relatives à la requalification du centre-ville (Grand'Rue et rue de Lausanne) ;

Art. 2 d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement pour financer le montant de Fr. 1'485'000.--.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Le Président remercie **le Conseiller Pedroli** pour la lecture de son rapport. Madame **la Conseillère Silva**, vous avez la parole.

La Conseillère Silva : En conclusion, la CoFin reconnaît l'importance stratégique que revêtent la Grand'Rue et la rue de Lausanne. Cependant, nous encourageons la Municipalité à accorder la plus grande importance à la problématique de la circulation et des places de parc au centre-ville ainsi qu'au développement des commerces en parallèle au réaménagement envisagé. En effet, il nous semble pertinent d'accompagner ces changements d'habitudes si nous souhaitons rendre attractive notre ville de demain.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances vous propose, à l'unanimité de voter les résolutions suivantes :

Veillez croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à l'expression de nos sentiments dévoués.

Le Président remercie **la Conseillère Silva** et ouvre immédiatement la discussion sur cet objet et donne la parole à qui veut la prendre.

La Municipale Picinali : Avant toute chose, j'aimerais rappeler que l'objectif de ce projet de requalification de la Grand'rue et de la rue de Lausanne est de redonner une attractivité à notre centre-ville, de redynamiser le commerce, favoriser les échanges et de requalifier tout cet espace public.

Il est utile de rappeler que le préavis porte sur la demande d'un crédit d'études pour ce projet. C'est l'étape qui suit la procédure d'un MEP. Pour rappel les MEP sont un des outils marché publics, au même titre qu'un concours ou un appel d'offres, qui permettent de définir une équipe de mandataires et un concept.

L'avantage des MEP c'est qu'il y a déjà eu un dialogue entre l'adjudicateur et les mandataires avant le choix du projet lauréat. Ce type de procédure est souvent utilisé pour étudier différentes solutions ou pistes de réflexion face à un problème complexe donné, en l'occurrence, ici, le réaménagement de la Grand'Rue et de la Rue de Lausanne. La procédure a donc permis de retenir une équipe de mandataires et une idée, un concept. Le jury a défini la meilleure proposition et la meilleure équipe et la Municipalité l'a confirmée.

Maintenant on arrive au préavis de ce soir. Le crédit d'études sur lequel vous allez prendre position permet à l'équipe de mandataires de travailler sur les phases SIA 31 d'avant-projet, 32 de projet et 33 de demande d'autorisation, soit jusqu'à l'obtention du permis de construire.

Les planches que vous avez vues sont le reflet de la vision ou le résultat des réflexions de l'équipe de mandataires. Si vous acceptez cette demande de crédit d'études, ils vont maintenant travailler sur l'ensemble des pistes de réflexions avec des échanges soutenus avec nous. C'est maintenant que nous allons approfondir les contraintes qui avaient été données comme base dans le cahier des charges, telles que la mobilité, le stationnement, le type de revêtement, le niveau d'arborisation, les aménagements urbains, etc.

Dans cette phase de développement du projet, en 2025, nous allons organiser des moments d'échanges, de présentations en vue d'informer les différentes parties prenantes, les habitants des deux rues, les commerçants, la population, les conseillers communaux, les associations et j'en oublie certainement. Nous vous montrerons l'avancée du projet, nous ferons un focus sur les thématiques principales et nous saisissons cette opportunité pour prendre les feedbacks et prendre ainsi en compte les différentes sensibilités.

C'est demain que commence le travail d'approfondissement et c'est dans les prochains mois que nous serons en mesure de partager avec vous les réponses aux questionnements soulevés jusqu'à ce jour par nos différents interlocuteurs au sein de la population ou par les commerçants.

Sachez que nous avons conscience de la responsabilité que nous avons de faire les bons choix pour Payerne.

Je vous remercie d'avance pour votre confiance dans ce travail important qui va se faire dans le cadre des prochains douze mois.

Le Conseiller Jenzer fait une petite remarque concernant les éléments mis en avant des commissions : de bien vouloir s'en tenir au délai pour l'avancée du projet ; faites attention à la ponctualité, à la rigueur des délais et à la qualité des analyses.

Je vous suggère des analyses de qualité afin de ne pas se retrouver avec des surprises occasionnant des travaux complémentaires et des rajouts de budget. Rapidité oui mais précision des analyses aussi !

Le Conseiller Jenzer vous remercie.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et ouvre le vote.

Le Président procède au vote du préavis 18/2024 qui est accepté par 55 oui, 0 non et 1 abstention. Le préavis est accepté.

Le Président remercie la commission ad hoc et la commission des finances pour leur travail. Je prie **les Conseillers Pedroli et Silva** de rejoindre l'assemblée.

Point 2 : 19/2024 : Budget 2025

Le Président appelle et passe la parole à **la Conseillère Laura Macchia** pour la lecture des conclusions du rapport de la commission des finances.

La CoFin a disposé d'une période limitée pour discuter du budget 2025, ayant reçu les réponses à ses questions après un délai de trois semaines (22 jours), la commission aimerait exprimer son vœu en relation au délai pour recevoir les réponses aux questions soulevées en relation au budget, elle propose 10 jours ouvrables pour le faire. Afin de permettre de travailler sur notre rapport de manière plus confortable.

Nous pouvons conclure que la Municipalité a proposé un budget soigneusement élaboré, avec un déficit de Fr. 817'617.-, soit 1.4 % du total des charges. Le déficit prévu est en partie dû à l'engagement de 4,6 ETP nouveaux postes, aux subventions de l'ASAP et les lignes de bus urbaines. En ce qui concerne les charges non maîtrisables, la NPIV (nouvelle péréquation intercommunale vaudoise) a un impact négatif et donc contribue à l'insuffisance budgétaire. Il est important de souligner que ce déficit, bien qu'il soit une source de préoccupation, reste relativement modeste par rapport à la taille du budget. La CoFin invite à la Municipalité à suivre rigoureusement l'évolution de celui-ci et de mettre en place des stratégies pour le réduire, tout en continuant à investir dans le bien-être des citoyens.

La nouvelle péréquation induit un changement de paradigme, la CoFin souligne l'importance de la maîtrise de la fiscalité payernoise. La CoFin a mentionné à plusieurs reprises que la marge d'autofinancement couvrait largement la totalité des investissements prévus, notamment d'une part grâce aux bénéfices fait mais également d'autre part car des projets trop ambitieux n'étaient pas réalisés pour des raisons de ressources humaines et de planification. Dû au nouveau calcul de la péréquation et la prise en compte de la charge fiscale moyenne par habitant, il est important que les payernois ne paient pas triplement un lourd tribut : par une fiscalité élevée, une marge d'autofinancement couvrant la totalité des investissements, et une charge de péréquation supplémentaire (ou un produit de péréquation diminué).

À titre d'exemple, sur l'année 2023, un bénéfice de Fr. 1'501'768.43.- a été enregistré et n'a donc pas été utilisé ni pour des amortissements extraordinaires ni pour des préfinancements. Grâce aux chiffres fournis par la Municipalité, nous savons également que la péréquation nous aurait été défavorable de Fr. 717'609.- cette même année.

Ce montant étant inférieur au bénéfice réalisé, cela aurait été simplement une perte nette pour le contribuable payernois.

La création des nouveaux postes représente une charge supplémentaire d'environ Fr. 267'500.- pour 2025. La CoFin a demandé des informations détaillées sur chacun des postes proposés. Concernant l'administration générale, les deux nouveaux postes présentés en profondeur par le chef du service informatique, ont démontré leur pertinence et leur importance. Ce dernier a expliqué que ces postes sont issus du plan directeur informatique, visant à soutenir des projets stratégiques et opérationnels d'ici 2027. Ces projets transversaux englobent l'ensemble de l'administration communale.

Le poste de Collaboratrice administrative en CDD apparait comme justifié pour la CoFin, ceci afin de combler un déficit de ressources.

Concernant le poste travailleuse sociale ou travailleur social de proximité, la CoFin a constaté, malgré les nombreuses pages détaillant la fonction, que les arguments présentés n'ont pas totalement convaincu tous les membres. Après des vifs débats sur la

réelle nécessité de ce poste, nous avons réussi à trouver un compromis. C'est pourquoi la CoFin suggère un contrat à durée déterminée pour une période de 3 ans (CDD). Nous souhaiterions mesurer plus en détail l'impact que ce poste pourrait avoir sur les habitants de la commune, et ce, sur une période déterminée avec des critères d'évaluation clairement définis afin de mesurer l'efficacité et les retombées de cette fonction, afin de conserver ou supprimer ce poste pour l'avenir.

Finalement, le poste de chargée ou chargé de développement des installations et de la politique sportive communale proposé en CDD, la CoFin reconnaît la valeur et la pertinence pour la mise en œuvre d'une politique sportive efficace. L'objectif de ce poste est d'accompagner le développement de la zone sportive et de coordonner les projets en cours. A la fin de cette période, une évaluation sera également réalisée afin de déterminer si le poste doit évoluer ou être supprimé en fonction des résultats et des besoins identifiés.

Pour toutes ces considérations, l'augmentation des ressources allouées au personnel communal semble justifiée aux yeux de la commission des finances qui vous invite à approuver le budget tel qu'il a été présenté.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances vous propose, à la majorité, de voter les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Payerne

- vu** le préavis n° 19/2024 de la Municipalité du 30 octobre 2024 ;
- ouï** le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

Décide

Article 1 : d'approuver le projet du budget pour l'exercice 2025 dont le résumé est le suivant :

Total des Charges :	Fr. 59'624'340.-
Total des Revenus :	Fr. 58'806'723.-
Excédent de Charges :	Fr. <u>817'617.-</u>

Article 2 : d'approuver la diminution pour Fr. 9'000.- de la dotation à la réserve du domaine à la réserve du domaine « Réseau d'égouts et d'épuration » au budget 2024, conduisant à une perte au budget de Fr. 2'354'775.-.

Veillez croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à l'expression de nos sentiments dévoués.

Le Président remercie **la Conseillère Macchia** pour la lecture de son rapport.

Pour le traitement de ce point, nous allons procéder en deux temps. Tout d'abord, **le Président** lit les têtes de chapitre à deux chiffres et ouvrira la discussion si la parole est demandée. Ensuite, Le Président ouvrira une discussion générale sur l'objet du budget.

Lecture Budget 2025 :

11. Administration

Le Conseiller Jean Jacques Guisolan a une question concernant le compte 3889.01, promotion et publicité : concernant cette attribution de Fr. 100'000.- qui sont la conséquence d'un vœu de la commission de gestion ; il aimerait savoir si vous avez des pistes pour l'utilisation de ce montant en 2025.

Le Syndic Alors oui je confirme que nous avons des pistes pour l'année prochaine et je ne peux pas donner maintenant une réponse mais nous avons déjà passé cette étape de réflexion qui est prévue dès la rentrée de janvier.

15. Affaires Culturelles et Loisirs

Le Conseiller Yannick Moser soulève la question des Fr. 50'000.- alloués pour un appel de projet à la commission culturel, il se questionne si ce montant ne pourrait pas, peut-être, être attribué à d'autres postes du compte 1530 pour subventionner d'avantage les sociétés locales, tout en sachant d'expérience qu'un appel à projet fait par la Commune de Payerne n'avait pas eu un grand succès.

Le Municipal Noverraz vous avez probablement raison, on espère avoir un meilleur succès, s'était que sur 1 année.

19. Service Informatique

Le Conseiller Roland Bucher concernant le chapitre informatique au niveau du rapport de la commission des finances, ce service effectue de nombreuses et multiples tâches pour des prestataires et des associations. Il se questionne : est-ce que c'est vraiment une tâche de la collectivité publique de faire des prestations pour des tiers ?

Et la 2^{ème} question : on voit qu'on a des recettes pour Fr. 200'000.-, est-ce que ces recettes couvrent vraiment les charges de ses prestations ?

Le Syndic, oui la Commune de Payerne fait des prestations pour les associations externes ; il s'agit de l'ASIPE, du SDIS et autres. La Municipalité trouve tout à fait normal de le faire aussi, parce que c'est un coût moindre pour ces associations puisqu'elles nous payent en partie des taxes à l'habitant et pour la 2^{ème} question ; oui nous faisons encore du bénéfice entièrement sur des charges d'impression.

33. Vignes

Le Conseiller Roland Bucher voit que Monsieur le Syndic sourit et il pense que le conseiller revient chaque année avec le chapitre des vignes ; je constate qu'on nous présente encore et encore un déficit ! Est-ce qu'il ne faudrait pas prendre des mesures pour une étude ?

Le Syndic oui Monsieur Bucher, je m'attendais un peu à votre question et c'est vrai que je vous promets d'arriver à l'équilibre, si je tiens compte du vignoble 2024-2025, pour moi, le vignoble est constant, l'un sans l'autre, on ne peut pas les prendre. Ensuite si je regarde en 2024, la différence était de Fr. 268'390.- et en 2025, c'est Fr. 231'680.- et je rappelle ici que nous payons un vignolage pour 3 étapes supplémentaires dont nous n'avons pas pu prendre la récolte qui appartenait à Monsieur Blondel, donc ce qui veut dire que ça nous coûte moins cher mais on a 3 ha supplémentaires. On doit les travailler 1 année pour comparer et les mettre à niveau et pouvoir récolter et la prochaine récolte arrivera en 2026. Je ne peux pas vous promettre qu'on sera à l'équilibre mais le but si je regarde un tout petit peu ce qui se passe, ça devrait améliorer les résultats, mais bien entendu ça tient compte aussi de nos ventes de vin puisque tout est lié. Garantir non, arriver j'espère oui !

Le Syndic espère que le vin sera toujours aussi bon.

Budget Vignes 2025, récapitulatif :

Vignoble :	2025	2024
Cave	+ 323'930.-	+ 245'930.-
Vignoble	- 555'610.-	- 514'320.-
Différence	- 231'680.-	- 268'390.-

43. Routes

La Conseillère Sabine Rapin-Correvon: elle se questionne concernant le compte 4300 – Traitements ; Pourquoi une augmentation de plus de Fr. 70'000.- par rapport au budget 2023 ?

Le Municipal Henchoz : merci pour la question, à laquelle il peut répondre en complément du commentaire de la page 37, effectivement nous avons eu un remplacement par une personne plus expérimentée au service routier qui représente une augmentation salariale annuelle d'environ Fr. 5'000.-. Et l'autre n'avez crainte ce n'est pas un nouveau poste, c'est simplement que lorsque la Municipalité a pris point par point, elle a remarqué que depuis quelques années, nous ne mettons pas en charge la partie salariale que nous payons pour la personne qui occupe le CCSPA dont le centre collecteur sous-produit animaux, anciennement dit « Déchet carnés ». Effectivement la Commune paye le salaire à l'entier de la personne et deux fois par année, le CCSPA rembourse la part salariale et s'est finalement un ajustement comptable qui a été faite dans cette position.

44. Parcs Promenades et Cimetière

Le Conseiller Yannick Moser se questionne sur l'entretien du parc aux biches, il se demande au vu des derniers événements et des informations faites, pourquoi les futurs travaux qui devaient être entrepris rapidement n'ont pas été budgétisés, et qui s'élève maintenant à Fr. 2'000.-.

La Municipale Picinali : Lorsque nous avons établi le budget, ces événements ne s'étaient pas encore produits et, en effet, rien n'a été prévu au budget pour le rehaussement de la clôture. Je rappelle que l'audit avait confirmé, en automne, que le parc était en règle, par contre après les événements qui sont survenus nous avons décidé de nous pencher à nouveau sur la situation de ce parc. Nous avons eu une rencontre avec la Responsable du secteur protection des animaux et la vétérinaire du Canton et, ensemble, nous avons approfondi différentes pistes pour améliorer la protection et la qualité de vie des biches. La Municipalité va se prononcer sur l'orientation souhaitée pour ce parc aux biches, mais clairement le budget ne suffira pas.

45. Ordures Ménagères et Déchets

La Conseillère Sabine Rapin-Correvon, concernant le poste 4510 déchetterie publique ; Est-ce que la Commune va reprendre l'exploitation de la déchetterie mobile, pourtant il n'y a pas de poste supplémentaire au budget, cette charge de travail supplémentaire pourra être absorbée ?

Le Municipal Henchoz l'exploitation de la déchetterie mobile est dans le compte 4500.3188.02 déamination des ordures Fr. 600'000.-, c'est sur ce chapitre qu'il y a la déchetterie mobile, et peut-être je complète avec la question suivante : vous allez me dire s'est bien joli vous mettez Fr. 678'000.- au budget 2024 et vous faites la déchetterie mobile et vous mettez Fr. 600'000.- au budget 2025, pourquoi ? tout simplement lorsque la Municipalité a établi le budget en prenant chiffre par chiffre, la Municipalité a constaté

que le budget était trop haut avec nos Fr. 678'000.- et que les années 2020 à 2023 permettaient d'abaisser ce chiffre à Fr. 600'000.-.

46. Réseau d'eau et d'épuration

Le Conseiller Roland Bucher il se questionne, pour dire un vœu, au chapitre 45 au chapitre 46, on fait toujours le bouclage du service par des prélèvements sur les provisions et pour moi s'est toujours difficile de savoir par rapport au budget où se situe la provision en prenant compte de ce qu'on budgétise ?

Le Municipal Henchoz : je prends note de quelle manière est-il possible de répondre à votre souhait et je n'ose pas imaginer ; comment cela sera possible avec MCH2 ? mais il y a probablement une solution.

61. Corps de Police

Le Conseiller Yannick Moser se questionne concernant le rapport de la CoFin par rapport à la diminution de vente des macarons pendulaires et des résidents donc, il s'interroge un petit peu puisque lorsqu'on discute avec la population qui ressort en tout cas de mon côté le plus, c'est qu'il y a encore des gens qui sont encore sur liste d'attente pour avoir un macaron résident.

Et l'autre question : Pourquoi dans le budget, par rapport à 2024, uniquement les revenus des macarons résidents ont été vus à la baisse alors que le rapport de la Cofin relève une baisse de vente tant pour les pendulaires que pour les résidents.

Le Municipal Noverraz remercie pour la question, il n'a pas le chiffre en tête, mais il ne peut pas donner des chiffres plus précis. Les statistiques se trouvent dans le rapport de gestion, et pourra donner une réponse plus précise.

66. Protection Civile

Le Conseiller Roland Bucher a une question concernant la protection civile concernant la charge de chauffage : vous avez dit au sein de la Municipalité qu'à forte augmentation du chauffage et dû à un impact sur du raccordement ! Je crois savoir qu'une partie est due effectivement au raccordement, mais est-ce que la différence s'est que la taxe de raccordement ou que le chauffage en lui-même va coûter plus cher.

Le Syndic : oui au départ, le gaz coûte plus cher, pourquoi parce que c'est comme l'électricité, vous avez plusieurs taxes d'entrée, la taxe d'introduction que vous avez autant pour l'électricité et pour le CAD. Donc c'est quelque chose que vous introduisez dans votre maison, ensuite il y a une taxe sur la puissance parce que chaque maison ne consomme pas la même chose comme chauffage, donc on doit la calculer et une villa ne consomme pas autant qu'un immeuble, donc la taxe de puissance à un certain coût et elle est annuelle.

Ensuite vous avez des frais de consommation, comme l'électricité, c'est ce que vous consommez comme électricité et la taxe de puissance s'est un peu-près le coût de l'énergie qui fait que vous devez venir chez nous. Au départ s'est un tout petit peu plus

cher mais à la longue on s'y retrouve, même si ça pourrait devenir moins cher. Pourquoi parce que il n'y a plus de frais d'entretien dans la taxe de puissance que vous demandez chez le prestataire qui fournit l'entretien jusqu'à l'intérieur de la maison, jusqu'à l'échangeur après ce qui reste à votre charge, c'est depuis l'échangeur et tout ce qui est dans la maison, donc voilà et le chauffage, effectivement plus il y aura de monde qui va chauffer plus le prix pourrait être bien entendu l'IPC qui fait que ça peut monter, mais le chauffage à distance est prévu autant pour du chauffage bois mais aussi pour du bois de récupération pour c'est moins cher et c'est pour ça qu'on pourra jouer sur les prix. Voilà un tout petit peu la réflexion sur les taxes.

71. Service Social

Le Conseiller Christian Pingoud se questionne concernant les nouveaux postes mis au budget 2025, lesquels accentuent le déficit prévu. Au sein de la CoFin, on n'était pas unanime sur le poste d'animateur socio-culturel. La CoFin n'a pas voulu "sabrer" dans le budget mais a suggéré de passer d'un statut CDI à un statut CDD (contrat à durée déterminée) pour le poste en question.

Qu'en est-il de cette réflexion au sein de la municipalité ?

Un compromis a été trouvé dans la mesure où le poste fixe serait transformé en un contrat CDD. La transformation d'un préavis où un poste fixe serait transformé en CDD semble rencontrer des difficultés formelles (selon discussion entre M. le Syndic, Mme la Secrétaire municipale et Mme la préfète). Une annonce de la Municipalité en amont du passage au vote par le Conseil Communal de ce préavis, devrait permettre d'éclaircir ce point.

Le Syndic oui après discussion avec la CoFin par rapport à ce CDD et CDI, la Municipalité a beaucoup discuté et a pris la décision de transformer le poste de CDI en CDD sur 3 ans.

Le Conseiller Yannick Moser : une question concernant le point 71. Concernant les loyers, et par rapport de la CoFin car l'augmentation des charges de Fr. 20'730.-, il se pose vraiment la question pourquoi la Commune doit louer des locaux à des privés pour les cours de français et vu le nombre de locaux à disposition.

Le Municipal Noverraz : effectivement on cherche encore des locaux en permanence et on a dû prendre cette solution-là. Mais nous cherchons toujours d'autres solutions.

Le Président ouvra la discussion sur le budget de manière général :

Le Conseiller Roland Bucher : depuis plusieurs années on nous dit : « Cette fois c'est la dernière fois que l'on vous demande une augmentation de personnel... », mais à chaque fois, on revient avec des postes supplémentaires lors de la présentation du budget annuel ! Bien sûr que l'augmentation de la population y est pour quelque chose (je le dis avant de l'entendre comme argumentation), mais on ne se pose jamais la question de

savoir si les tâches sont bien définies, si le personnel est vraiment celui que l'on a besoin, s'il est compétant, impliqué ou perfectionnement ! A chaque fois qu'il y a des problèmes de gestion ou disfonctionnement, on nous rétorque que la Commune manque de ressources humaines !

Pour exemple : on sait depuis plusieurs années que le secteur du greffe ne remplit pas vraiment sa mission et ses tâches, que l'on découvre des erreurs récurrentes dans leurs tâches routinières, des retards et des manquements, alors quelle est la solution que l'on nous propose ? On nous demande d'accepter l'engagement de 0.6 EPT qui aura comme mission de réorganiser la stratégie et la marche du secteur !

En ce qui concerne les autres secteurs, informatique, animation socioculturelle et infrastructures sportives concernés par des demandes de postes supplémentaires, on ne cesse également d'augmenter les ressources humaines sans remettre en cause le fonctionnement actuel ou sans redéfinir les réels besoins et tâches du secteur. De plus, en comparaison avec des communes de taille similaire, on peut dire que la dotation actuelle en poste de travail est « correcte » pour Payerne !

Au vu de ce qui précède, je ne peux donc pas cautionner les demandes de postes supplémentaires. Je ne vais pas amender le budget des différents chapitres concernés par les demandes de poste supplémentaires, comme cela avait été fait lors des derniers budgets, mais je vais simplement exprimer mon mécontentement en refusant le budget 2025.

Lors de la séance du Conseil communal du 29 septembre 2022, j'ai dit en parlant de l'administration et la gestion communale « ... j'ai l'impression que le bateau avance, mais que parfois il n'y a personne qui le gouverne ! ». Aujourd'hui, je pense que le bateau est en train de couler et qu'il est temps de se remettre en question pour le remettre à flot !

La parole n'étant plus demandée. **Le Président** clos la discussion et nous passons au vote.

Résultat du vote, **le Président** prie les scrutateurs d'afficher le résultat du vote

Le Président annonce le résultat du préavis 19/2024 qui est accepté par 49 oui, 4 non et 3 abstentions.

Le Président remercie la commission des finances pour son travail.

3. Divers

Le Président ouvre la discussion sur les divers.

Le Conseiller Alexandre Godel : nous venons d'accepter dans le budget un poste supplémentaire au sein du secteur animation socio-culturelle et intégration.

En mars dernier, une commune proche de chez nous, Yverdon-les-Bains pour ne pas la citer, a mis en place des patrouilles mixtes entre le personnel de la police du Nord-Vaudois et les assistants socio-culturelles de la ville.

Avec ce poste supplémentaire, notre commune songe-t-elle également à prendre de telles mesures et quels en seraient les avantages ? Y aura-t-il un bilan ?

Le Municipal Noverraz : merci pour votre question, j'en prends bonne note et la Municipalité l'étudiera.

Le Conseiller Alexandre Godel si oui, dans quel délai aurons-nous une réponse ?

Le Municipal Noverraz fin décembre 2025.

Le Conseiller Vodoz « En qualité de membre du conseil intercommunal de l'ASIPE, j'ai le plaisir de vous faire un bref compte-rendu de la dernière séance du conseil intercommunal qui s'est déroulée le 31 octobre dernier à Payerne. Cette séance a permis de traiter 1 préavis qui a été accepté par le conseil intercommunal.

Préavis no 9/2024 : Crédit de construction pour un bâtiment modulaire en faveur de l'établissement secondaire de Payerne et environ. Le changement de stratégie de la ville de Payerne concernant l'extension de la Nouvelle Promenade a rendu urgent la nécessité de trouver une solution rapide afin d'absorber l'augmentation du nombre d'élèves. Ceci a amené le CODIR à présenter une solution transitoire afin de garantir le bon accueil des élèves du secondaire, tant au niveau des classes qu'au niveau des solutions de repas pour le midi. La solution proposée est l'installation de classes par le biais de containers qui seront montés à proximité du bâtiment principal sur les jardins communautaires derrière la Promenade Moderne. Cette construction comprendra 6 salles de classe, 2 salles de dégagement, 1 réfectoire, des WC ainsi que les locaux techniques nécessaires. Ces bâtiments sont prévus pour une utilisation d'une durée d'environ 15 ans et pour un coût de Fr. 3'375'000.-. La mise en service est espérée pour la rentrée 2025. Avec ce nouvel investissement, le plafond d'endettement sera pratiquement atteint et dès lors, il ne sera plus possible de réaliser d'autres investissements importants pendant la législature.

Dans le cadre des communications, il nous a été présenté la nouvelle secrétaire de direction qui a pris ses fonctions au 1^{er} octobre dernier. D'autre part, il nous a été annoncé pour le 3 décembre une séance de la commission consultative concernant les nouveaux statuts. 2 objets y ont été traités : le plafond d'endettement ainsi que les conditions d'acquisition de terrains.

Le Municipal Schmid : une petite précision, tout est juste, mais un petit ajout, vous avez parlé de containers, il s'agit bien de modules préfabriqués en bois, donc ce n'est pas les containers que nous avons l'habitude de voir sur les chantiers. On sera sur une qualité supérieure en termes de bâtiment et s'est pour ça que nous envisageons quelque chose sur une quinzaine d'années. Ces bâtiments devaient rester sur le site jusqu'à il y aura une solution trouvée entre la Promenade moderne, ce bâtiment modulaire et derrière les

boulistes où nous sommes toujours dans l'expectative de développer ce terrain-là. Une petite précision que je voulais donner concernant ce mot « container » nous sommes bien sur des modules préfabriqués en bois.

Le Conseiller Roland Bucher est dans l'attente d'une réponse du Municipal Schmid depuis 2 conseils, de penser à moi concernant le fait de dire le dépassement du préavis 05/2016 était dû à la TVA.

Le Municipal Schmid : bien sûre que je pense à vous Monsieur Bucher, en l'occurrence, je ne vais pas pouvoir répondre positivement, car ils n'ont pas encore traité cette question du potentiel dépassement en raison de la TVA sur le préavis qui existe déjà depuis quelques années sur Montagny. Comme l'a très bien dit mon collègue, nous traiterons ce point courant 2025.

Le Conseiller Sébastien Pedroli : alors si le conseiller Bucher attend une réponse depuis 2 séances, ça fait 2 ans que moi j'attends une réponse à mon postulat sur la limitation des zones de conduites en ville Payerne à 30 à l'heure pour limiter le bruit.

La Municipale Picinali : Oui le projet du 30 km/heure est prêt. Nous avons différentes mesures à mettre en place en termes de mobilité et il est nécessaire de coordonner toutes ces mesures, en termes de temporalité et d'approfondir l'étude de faisabilité et de pertinence. Durant le vernissage du projet de requalification du centre-ville nous avons annoncé qu'une information sur les mesures de mobilité au centre-ville serait faite en octobre-novembre à la population, dont le projet du 30 km/heure. Malheureusement au vu du travail que nous sommes en train de faire pour la requalification du centre-ville, nous avons reporté cette information en mars 2025 et là nous annoncerons ces mesures.

Le Syndic : J'ai été assez court en début de séance, je ne voulais pas interrompre le rythme de votre séance mais, vous remercie déjà pour la petite attention qui m'a beaucoup touchée. Après un certain nombre d'années, j'ai beaucoup appris au législatif car on apprend à connaître sa commune et à l'exécutif, c'est un peu différent car nous devons rendre des décisions mais c'est vrai que parfois nous avons été en confrontation et parfois avons eu de grandes discussions mais le but est de trouver la meilleure solution pour la population et je crois que la plupart du temps nous y sommes arrivés. Et ça je vous en remercie infiniment.

Le Syndic remercie encore le Conseil communal pour l'acceptation du budget 2025, ça permettra à la Commune d'aller de l'avant. C'est vraiment très important de partir avec un budget accepté. J'aimerais aussi remercier très fortement les services communaux, le greffe et aussi l'informatique qui sont toujours sous pression par ce que c'est le dernier élément où les dossiers partent, mais c'est vrai que les moments avant les conseils sont toujours très tendus au greffe et à l'informatique. Autre chose aussi, un grand merci au service des finances spécialement à Madame Magnollay, qui a fait un énorme travail au niveau du budget et qui essaie de répondre un maximum aux appels et informations à ce que vous avez demandés, et pour ceci, je la remercie infiniment.

Merci aussi à vous **Monsieur Le Président** parce que vous avez tenu votre conseil avec importance et vous avez su donner un rythme au Conseil et merci pour votre gestion pour toutes ces séances. Je profite en même temps, de vous souhaiter à tous de bonnes fêtes de fin d'année, et surtout un joyeux Noël. Mais avant de partir, vous êtes tous invités, presse, publics y compris à la cave pour le célèbre petit appétif de Noël accompagné de petits sandwiches. A force de parler ça ouvre l'appétit. Un grand merci et c'est vrai que pour moi c'est ma dernière séance et je finis comme je l'ai souhaité, avec un budget accepté.

La parole n'étant plus demandée le **Président** clôt la discussion.

Avant de lever la séance, **le Président** prie les personnes qui se sont exprimées ce soir, dans la mesure où cela s'avère possible, de transmettre la version écrite de leur prise de parole à notre secrétaire, ce soir ou plus tard par e-mail en format word si possible, afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Le Président vous remercie toutes et tous de votre présence ce soir, particulièrement pour l'excellente tenue des débats.

Le Président profite également de cette dernière séance de l'année, et pour vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année. Et pour marquer le coup, comme il est devenu plus ou moins de coutume, **le Président** a une petite attention pour toutes les Conseillères et Conseillers Communal et Communaux et aussi pour l'administration qui sont présents dans le public car il y en a pleins en réserve et aussi à la presse, à la Municipalité et aussi pour le bureau.

Il est 20 h 48 **le Président** lève cette séance du conseil communal et se retrouver à la cave communale.

Le Président

La Secrétaire

Lionel Voinçon

Carole Corminboeuf

Annexe 1

Eric Küng

Municipalité de Payerne
Rue de Savoie 1
1530 Payerne

Payerne, le 28 octobre 2024

Démission de ma fonction de Syndic au 31 décembre 2024

Madame, Messieurs les membres de la Municipalité,
Chère et Chers Collègues,

Comme vous le savez, je rencontre depuis quelques temps des problèmes de santé qui m'empêchent de mener mon mandat comme je l'entends. En effet, la fonction de Syndic demande une présence et une implication personnelle soutenue et aujourd'hui, je dois donner de ce temps à ma santé.

Au vu de ce qui précède, j'ai pris la décision de mettre fin à mon mandat au 31 décembre prochain. Celle-ci a été très difficile pour moi. En effet, j'aurais voulu pouvoir m'investir au sein de la Municipalité jusqu'à la fin de la législature.

Par la présente, je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes avec qui j'ai eu la chance de collaborer tout au long de mes mandats au sein de l'Exécutif payernois. Je peux également souligner que je suis fier d'avoir pu œuvrer pour cette ville qui me tient tant à cœur.

D'avance, je vous remercie de prendre bonne note de ce qui précède et vous présente, Madame, Messieurs les membres de la Municipalité, Chère et Chers Collègues, mes salutations les meilleures.



Eric Küng

Copie va à : Conseil communal, M. Lionel Voinçon, Président
Préfecture de la Broye-Vully, Madame Anne Marion-Freiss, rue du
Temple 6, 1530 Payerne



Case postale 112 1530 Payerne

Tél. 026 662 66 26 Greffe Municipalité
Fax 026 662 65 27 Greffe Municipalité

Préfecture de la Broye-Vully
Madame Anne Marion-Freiss
Préfète
Rue du Temple 6
1530 Payerne

N/réf. 1124/101/CT
(à rappeler dans toute correspondance)

Payerne, le 1er novembre 2024

Démission de Monsieur Eric Küng, Syndic, demande d'organisation de scrutins

Madame la Préfète,

Pour faire suite à la démission de Monsieur Eric Küng, Syndic soussigné, nous avons l'avantage de vous adresser la présente.

Monsieur le Syndic a annoncé mettre fin à son mandat pour le 31 décembre prochain. De ce fait, nous vous remercions par avance de bien vouloir mettre en œuvre la procédure relative à l'organisation, dans un premier temps, d'une élection complémentaire à la Municipalité, et dans un deuxième temps, une élection à la syndiculture.

Bien entendu, la Secrétaire municipale soussignée reste à votre entière disposition pour tout complément d'information que vous pourriez souhaiter.

Dans l'attente de vos nouvelles quant à l'organisation de ces scrutins, nous vous présentons, Madame la Préfète, nos salutations les meilleures.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

E. Küng



La Secrétaire :

C. Thöny

Copie va à : Bureau électoral, M. Lionel Voinçon



Catarina Pina

COMMUNE DE PAYERNE	
13 NOV. 2024	
Transmis à :	Visa :
L. Voinçon	Liquidé le :

Au Président du Conseil Communal
Monsieur Lionel Voinçon
C/O greffe municipal
Rue de Savoie 1
1530 Payerne

Payerne, le 8 novembre 2024

Concerne : Le remplacement de monsieur Arben Dalipi, démissionnaire.

Monsieur le Président,
Madame la Municipale,
Messieurs les Municipaux,
Mesdames les conseillères communales
Messieurs les conseillers communaux,

Par la présente lettre, le groupe PSIP a la joie de présenter madame Paula Carmo en qualité de membre du conseil communal.

Je vous adresse, monsieur le Président, madame la Municipale, messieurs les Municipaux, mesdames les conseillères communales et messieurs les conseillers communaux, mes salutations les meilleures.

Catarina Pina
Cheffe du groupe PSIP

De: [REDACTED]
Objet: Démission avec effet immédiat du Conseil communal de Payerne
Date: 15 novembre 2024 à 09:13
À: president.conseil@payerne.ch
Cc: [REDACTED]

ATTENTION: Ce courriel provient d'une adresse extérieure à la commune de Payerne. N'appuyez pas sur un lien et n'ouvrez pas de document attaché sans vous être assuré de l'expéditeur et que le contenu est sans risque.

Canope Jocelyn

du Conseil Communal

Monsieur le Président

Hôtel de Ville
1530 Payerne

Payerne, le 15 novembre 2024

Démission avec effet immédiat du conseil communal de Payerne

Monsieur le Président,

C'est avec un mélange de gratitude et de tristesse que je vous adresse cette lettre de démission de mon poste au sein du Conseil Communal de notre belle commune.
Après mûre réflexion et considération, j'ai pris la décision de me retirer de mes fonctions au sein de cette institution, pour poursuivre de nouveaux défis et engagements personnels.

Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance envers chacun d'entre vous pour le soutien, la collaboration et la camaraderie que j'ai eu le privilège de partager au cours de mon mandat. Travailler ensemble pour le bien-être de notre communauté a été une expérience enrichissante, et je suis reconnaissant pour toutes les leçons apprises et les souvenirs précieux que je garderai en mémoire.

C'est avec le cœur lourd mais résolu que je passe le flambeau à un nouveau membre du Conseil Communal, convaincu que notre communauté continuera d'être entre de bonnes mains et de progresser vers un avenir meilleur.

Je resterai toujours attaché à Payerne et à ses habitants, et je continuerai de soutenir activement les initiatives visant à favoriser le progrès, l'unité et la prospérité de notre commune.

Ma démission prend effet dès jour et je reste à votre disposition pour faciliter une transition harmonieuse.

Avec mes salutations les plus respectueuses.

Canope Jocelyn

Ps : Les deux délégations suivantes sont concernées :
- Naturalisation
- La COGES



Annexe 6

Sandra Savary
Présidente de groupe

Monsieur le Président du Conseil
Lionel Voinçon
Rue de Savoie 1
1530 Payerne

Payerne, le 19 novembre 2025

Remplacement de Monsieur Jocelyn Canope à la commission de gestion

Monsieur le Président,

Suite à la démission de Monsieur Jocelyn Canope de la commission de gestion, le groupe de l'Union Démocratique du Centre vous propose pour le remplacer Madame Sandra Savary.

En vous remerciant pour l'attention que vous allez porter à ce courrier, je vous présente, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Présidente du groupe UDC

Sandra Savary

Annexe 5

Conseil Communal
De et à Payerne
Rue de Savoie 1
Case postale 112
1530 Payerne

Objet: Démission du conseil communal

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

Je vous fais, par la présente, part de ma démission du conseil communal de Payerne avec effet au 31 décembre 2024.

En effet je pars servir Dieu, l'Église catholique et ma Patrie sous les drapeaux en rejoignant la Garde Suisse Pontificale au Vatican.

Je remercie tous les conseillers pour leur précieuse collaboration durant ces années enrichissantes au sein de cette prestigieuse assemblée.

Mesdames et Messieurs continuez d'oeuvrer pour notre ville et n'oubliez pas, qu'à mon avis, pour regagner sa grandeur d'antan, Payerne doit apprendre de ses erreurs et cesser d'essayer de grandir à tout prix.

Je vous adresse mes salutations les plus cordiales,

Alexandre Berchtold



Objet : Proposition d'installation d'un city stade

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux,

Depuis la construction d'un container sur l'emplacement de l'ancien city stade au collège de la Promenade, nous n'avons plus aucun endroit pour jouer au foot entre amis. En effet, les terrains de foot de Payerne ne sont pas adaptés aux besoins des jeunes de la ville. Ceux que nous pouvons utiliser sont souvent trop grands pour de petites équipes, et l'herbe n'est pas pratique pour jouer dans de mauvaises conditions météorologiques, ni à entretenir.

Nous en sommes donc réduits à nous déplacer en masse dans les villages alentours ou, pire encore, à renoncer à faire du sport entre amis. Ces déplacements engendrent des coûts non négligeables, en particulier pour nous, les jeunes.

Nous nous permettons donc de vous écrire afin de vous soumettre une idée qui, nous en sommes convaincus, pourrait grandement bénéficier à notre commune et à ses habitants, notamment les plus jeunes : l'installation d'un city stade.

Un city stade est un espace sportif polyvalent qui permet de pratiquer différentes activités sportives, comme le football, le basketball ou le handball. Les barrières évitent que la balle sorte trop fréquemment, ce qui rend la pratique du sport plus agréable. De plus, la taille est parfaitement adaptée aux petites équipes improvisées, ce qui permet à tous de pouvoir y jouer.

Nous laissons le choix de l'emplacement à votre discrétion, mais nous nous permettons de suggérer les terrains de basket actuels du collège de la Promenade. Ils n'ont que peu de voisinage (hormis l'école) et mériteraient une mise à jour.

Albijon Sefaj

Annexe 7 Conseil Communal
De et à Payerne
Rue de Savoie 1
Case postale 112
1530 Payerne

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à cette proposition.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs,
l'expression de nos salutations distinguées.

Albijon Sefaj

Basri Zeqiri

Erion Zeqiraj

Vleron Dreshaj

Erjon Berisha

Ervin Miftari

Dorian Berisha

Enis Ajdini

Lorik Murturi

Arion Gashaj

Dion Prakaj

Dion Berisha

Bumir Bytyqi

Erjon Miftari

Erjon Berisha